



# Acceptation de succession à concurrence de l'actif net

Par **2020Julia**, le 22/12/2020 à 19:36

Bonjour,

J'ai réalisé la procédure légale de l'acceptation de la succession à concurrence de l'actif net auprès du TGI (déclaration, annonces, etc).

J'ai passé des annonces, trouvé des acheteurs et signé des compromis de vente des biens immobiliers

Cet acte annule t il la procédure d'acceptation de la succession à concurrence de l'actif net ; en effet j'ai peur que, si les fruits des ventes sont inférieures aux dettes, on me demande de payer celles ci sur mes biens personnels ?

Mon notaire prétend que je suis maintenant acceptant pur et simple.

Merci de votre réponse.

Par **Zénas Nomikos**, le 24/12/2020 à 11:52

Bonjour,

votre comportement démontre que vous êtes acceptant pur et simple.